

## **Contribution de l'Algérie relative à la structure et le plan de travail de l'Équipe d'action pour la consultation sur les activités lunaires (ATLAC)**

La contribution de l'Algérie relative à la structure et le plan de travail de l'Équipe d'action pour la consultation sur les activités lunaires (ATLAC), telle que demandée dans le courrier OOSA/2024/48, du 04 septembre 2024, s'articule autour des éléments suivants :

### **1. Structure de l'équipe ATLAC**

Il est suggéré que la composition du bureau obéisse à un équilibre géographique afin d'assurer une représentation des différentes régions.

Il est recommandé d'organiser le travail en sous-groupes spécialisés pour aborder des thématiques spécifiques, devant contribuer à la mise en place d'un mécanisme international, notamment la:

- Réglementation des ressources lunaires,
- Gestion des risques associés aux activités lunaires,
- Coordination internationale des missions d'exploration lunaire.

Cette approche permettrait de focaliser les efforts sur des domaines clés, tout en bénéficiant des diverses expertises des Etats membres, des Organisations ayant un statut d'observateur permanent et des acteurs universitaires et industriels. Ce qui enrichira les discussions et renforcera les recommandations.

### **2. Plan de travail**

Le plan de travail de l'ATLAC devrait s'appuyer sur les aspects ci-après :

- **Objectifs et priorités** : en mettant l'accent sur l'élaboration de lignes directrices pour une exploration lunaire durable et la promotion de la coopération scientifique entre les États membres. Ces objectifs devraient valoriser la transparence, l'importance de l'interopérabilité des technologies et des pratiques, ainsi que les bénéfices que l'exploration et l'utilisation de la Lune peuvent offrir à l'ensemble de l'humanité.
- **Soutien au développement des capacités et au transfert de technologies** : Encourager le renforcement des capacités techniques et le partage des technologies entre les États membres, notamment par le biais de formations et de partenariats.

- **Coopération scientifique:** Proposer des moyens de collaborer avec les agences spatiales, les organisations scientifiques et les acteurs de l'industrie, afin de renforcer la synergie et l'efficacité des initiatives liées aux activités lunaires.

Ces contributions ont pour objectif d'orienter l'ATLAC dans l'élaboration de politiques efficaces et à promouvoir une exploration lunaire pacifique et durable, sur laquelle s'appuiera le mécanisme international à mettre en place.

Enfin, conformément aux termes de référence, relatives au document portant « Mandat, termes de référence, et plan de travail et méthodes de travail de l'Équipe d'action sur les consultations relatives aux activités lunaires » (A/79/20, para. 351, Annexe IV), l'Algérie désigne les deux experts suivants pour prendre part aux travaux de l'ATLAC :

- 1- Benhamouda Fethi, pour les aspects techniques ;
- 2- Behiri Amel, pour les aspects juridiques.